



Michel David : Le pile ou face électoral de Pauline Marois *Page B 3*

Manon Cornéliier revient sur les événements au Sénat *Page B 2*

Patrimoine : Québec s'est montré prudent dans l'application de la loi *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B › LE DEVOIR, LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 OCTOBRE 2013



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Dès dimanche, le ministre Alexandre Cloutier dénonçait la volonté d'Ottawa de faire invalider une loi québécoise.

Quand Ottawa souffle sur les braises

Gracieuseté du gouvernement Harper, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, s'est fait valoir cette semaine. Il est monté aux créneaux pour répondre à la contestation judiciaire de la loi 99 par Ottawa et à la nomination du Torontois Marc Nadon comme juge du Québec à la Cour suprême. Il n'a pas chômé et il ne s'en plaint pas. Et ça tombe bien puisque Pauline Marois veut mettre à l'avant-plan ce ministre jeune, beau gosse et fort en gueule.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Dimanche matin, Alexandre Cloutier était à pied d'œuvre pour dénoncer, dans un point de presse au parlement, la décision d'Ottawa de se liguer à l'ancien chef du Parti Égalité Keith Henderson pour contester la loi 99 sur les droits fondamentaux et les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. Mercredi, il remettait ça en s'indignant de « l'amateurisme déconcertant » dont a fait preuve le gouvernement fédéral relativement à la nomination du juge de la Cour fédérale, Marc Nadon, à titre de juge du Québec à la Cour suprême.

« Le gouvernement fédéral, avant, il prenait une mauvaise décision par semaine. Là, c'est une mauvaise décision par jour, a-t-il affirmé. C'est pratiquement jour et nuit que nous travaillons pour défendre les intérêts du Québec et, effectivement, je fais partie de ceux [dont] les responsabilités sont plutôt intenses au moment où on se parle, et [j'ai] beaucoup de plaisir, je dois vous l'avouer, à défendre les intérêts du Québec. » Le ministre répondait à une question sur l'opportunité de déclencher des élections en novembre. Manifestement, « ça casserait son fun », pour employer une expression populaire.

Alexandre Cloutier est l'un des concepteurs de la stratégie de gouvernance souverainiste, et l'actualité des derniers jours lui permet d'illustrer en pratique cette notion qui peut sembler fort théorique.

Les choix de la Cour

C'est en catimini que le gouvernement fédéral s'est associé à la cause de Keith Henderson, qui est représenté par M^e Brent Tyler, cet ancien président d'Alliance Québec et défenseur des droits des Anglo-Québécois. Tandis que Keith Henderson, dans sa requête en Cour supérieure, cherche à faire déclarer *ultra vires* et nulle la loi 99, le procureur général du Canada, de son côté, demande à la Cour d'« atténuer » la portée de la loi 99 pour la limiter aux pouvoirs conférés par la Constitution canadienne à une province du Canada. Si la Cour juge qu'elle ne peut donner une interprétation atténuée de la loi, elle devrait statuer que sont inopérants ses articles litigieux qui portent notamment sur la

règle du 50% plus un des votes ou le droit du peuple québécois de décider seul de son avenir politique.

Cela peut apparaître étonnant — or c'est sans aucun doute la seule défense possible —, mais le procureur général du Québec plaide aussi pour une « interprétation atténuée » de la loi 99. Elle n'a pas pour objet d'accroître les pouvoirs de l'Assemblée nationale et elle ne peut autoriser « l'accomplissement de gestes jugés inconstitutionnels », soutient-il.

Mercredi à l'Assemblée nationale, Alexandre Cloutier a prononcé une déclaration ministérielle qui fut suivie par une motion, présentée par la première ministre, Pauline Marois, demandant à Ottawa qu'il s'abstienne de contester la loi 99. La motion fut adoptée à l'unanimité, non sans que les libéraux rechignent. Ils avaient voté contre la loi 99 en 2000, lui préférant une déclaration votée par l'Assemblée nationale. Une telle loi serait contestée devant les tribunaux, arguaient-ils. Or Lucien Bouchard voulait absolument opposer une loi québécoise à la Loi sur la clarté.

La judiciarisation

Evidemment, Ottawa n'obtempérera pas. Le gouvernement Chrétien a tout fait pour judiciariser les droits politiques du peuple québécois, en demandant un renvoi sur la sécession à la Cour suprême après le référendum de 1995 et en faisant adopter la Loi sur la clarté. Stephen Harper partage tout à fait cette vision des choses. Comme le rappelait Michel David dans *Le Devoir*, Stephen Harper a présenté, trois ans avant Stéphane Dion, un projet de loi qui imposait d'impossibles conditions pour que le Québec accède à son indépendance.

D'ailleurs, Stephen Harper ne brime aucunement le député conservateur d'Edmonton Est, Peter Goldring, un ardent antiséparatiste et un membre actif du Comité spécial pour l'unité canadienne, un organisme que Keith Henderson a fait renaitre à la suite de la victoire du Parti québécois aux dernières élections. Ce comité préconise notamment la partition du Québec advenant une proclamation d'indépendance.

Même si, au terme d'une longue bataille judiciaire, la loi 99 était vidée de sa substance, cela

n'aurait aucun effet pratique : dans l'hypothèse où une majorité de Québécois se prononceraient en faveur de l'indépendance dans un référendum, il reviendrait à la communauté internationale, et non au gouvernement fédéral, de reconnaître le nouveau pays. Il s'agit d'une question essentiellement politique.

Il en va tout autrement de la nomination du juge Marc Nadon qui, elle, aura des conséquences pratiques. Selon le constitutionnaliste et ancien ministre libéral Benoît Pelletier, il est impensable que la Cour suprême déclare qu'un juge de la Cour fédérale comme Marc Nadon ne puisse pas devenir juge à la plus haute cour. Et Benoît Pelletier n'est pas le seul juriste à penser de la sorte.

En fait, la nomination de Marc Nadon exemplifie de façon éloquente les raisons pour lesquelles Robert Bourassa insistait pour qu'à la faveur de l'accord du lac Meech, Québec désigne les candidats aux trois postes de juge du Québec à la Cour suprême. Marc Nadon est un spécialiste du droit maritime, une branche mineure du droit qui s'intéresse aux avaries impliquant des navires. Au *Devoir*, un avocat réputé et pas très charitable le compare aux avocats qui s'occupaient des différends entre assureurs quand les dommages matériels des véhicules n'étaient pas soumis au « no-fault ». Il n'a pas, ou peu, d'expérience en droit civil, ni en droit criminel sur lequel reposent la majorité des causes soumises à la Cour suprême. Et, en passant, il n'est pas québécois, ayant choisi de s'établir depuis des décennies en Ontario. Son seul mérite, c'est d'avoir exprimé sa dissidence dans un jugement qui condamnait le gouverne-

Alexandre Cloutier a du pain sur la planche pour les mois qui viennent. Les différends entre Québec et Ottawa ne manquent pas.

ment Harper pour les mauvais traitements infligés à Omar Khadr, alors qu'il était mineur et détenu à Guantanamo. On sait jusqu'à quel point, au Québec, on tient à ce que les mineurs ne soient pas traités comme des adultes par le système de justice.

Outre ces deux enjeux, Alexandre Cloutier a du pain sur la planche pour les mois qui viennent. Les différends entre Québec et Ottawa ne manquent pas : assurance-emploi, formation de la main-d'œuvre, pont Champlain, dépenses fédérales dans les infrastructures municipales, agence canadienne des valeurs mobilières. En janvier, le ministre doit recevoir un rapport chiffré sur les dédoublements et chevauchements engendrés par le système fédéral. Ce champion de la gouvernance souverainiste est à l'aise en zone de combats. Reste à savoir si cette stratégie conflictuelle trouvera grâce auprès de l'électorat.

ÉCOUTES ÉLECTRONIQUES

L'ampleur de l'espionnage par la NSA

Au cours de l'été, les documents fournis au *Guardian* et au *Washington Post* par l'ex-employé de la NSA Edward Snowden ont contribué à lever le voile sur l'ampleur de la surveillance et de l'espionnage menés par la NSA et ses alliés. *Le Monde* a désormais également accès à une partie de ces documents.

MARTIN UNTERSINGER

Avant l'été, la NSA était la plus secrète des agences de renseignement des États-Unis. Puis est venu Edward Snowden, qui s'est vu accorder un droit d'asile pour un an en Russie. Voulant dénoncer « le plus vaste programme de surveillance arbitraire de l'histoire humaine », l'Américain travaillant pour un sous-traitant de la NSA s'est procuré plusieurs milliers de documents hautement confidentiels.

Début juin, les premiers secrets de l'Agence nationale de sécurité contenus dans ces pièces commencent à filtrer. *The Guardian* révèle que l'opérateur téléphonique Verizon fournit à la NSA les données téléphoniques de plusieurs millions d'Américains, en vertu d'une ordonnance judiciaire top secret. Puis, c'est au tour du programme Prism d'être dévoilé. Il permet aux services secrets américains, et en tout premier lieu à la NSA, d'accéder de manière privilégiée, depuis décembre 2007, aux données de neuf grandes entreprises d'Internet, dont Google, Facebook et Microsoft.

Surveillance des câbles sous-marins

Un document de formation interne sur Prism explique comment les analystes de la NSA peuvent interroger les bases de données des géants d'Internet, à la recherche de documents, de courriels ou de discussions instantanées. Le tout dans un cadre juridique qui les affranchit de la demande d'un mandat individuel. Les entreprises citées par les documents ont démenti le fait que la NSA avait un accès direct et unilatéral à leurs serveurs.

À côté de cette surveillance ciblée, les documents Snowden dévoilent une autre méthode de collecte massive de la NSA dénommée *Upstream*. Ce système permet de prélever les données depuis les câbles sous-marins et les infrastructures d'Internet. Une stratégie logique, lorsqu'on sait que 99% des communications mondiales transitent désormais par la voie sous-marine.

L'équivalent britannique de la NSA, le *Government Communications Headquarters* (GCHQ), joue un rôle de premier plan dans ce système, en raison de la proximité historique de la Grande-Bretagne et des États-Unis, des accords

confidentiels et d'une dépendance financière des services de Londres à ceux de Washington. Il existe aussi des raisons techniques : une partie importante des câbles sous-marins qui relient l'Europe à l'Amérique passe par la Grande-Bretagne. Grâce à Edward Snowden, le programme *Tempora*, qui vise à « maîtriser Internet » en surveillant ces câbles, a ainsi été révélé. « Vous êtes dans une position enviable », explique un document de présentation de *Tempora*, présenté par *The Guardian*. *Amusez-vous et tirez-en le meilleur parti.* Au détour d'une page du document de présentation du programme Prism, on découvre qu'*Upstream* s'appuie sur quatre programmes (*Blarney*, *Fairview*, *Oakstar* et *Stormbrew*) dont on ne connaît, à ce jour, que les grandes lignes. *Fairview*, par exemple, porterait en grande partie sur les interceptions des conversations téléphoniques via les grands opérateurs américains.

VOIR PAGE B 2 : ÉCOUTES



PERSPECTIVES

Test de crédibilité



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Faut-il croire tout ce que le sénateur Mike Duffy a raconté mardi au Sénat? Après tout, l'homme se bat pour éviter de se retrouver sans salaire ni assurance. Comme ses collègues Patrick Brazeau et Pamela Wallin, il est poussé au pied du mur et n'a plus rien à perdre.

Le premier ministre Stephen Harper dément certains détails et persiste à faire porter à son ancien chef de cabinet Nigel Wright toute la responsabilité du cafouillis. Depuis mardi, il se présente en défenseur inflexible de l'intégrité des parlementaires et insiste sur la nécessité de punir les fautifs.

M. Harper évite toutefois de commenter le soi-disant complot dont l'ancien sénateur conservateur se prétend victime. Mike Duffy soutient qu'après avoir résisté à rembourser les fameux 90 000\$, il a fait l'objet de pressions, d'intimidation et de menaces diverses, dont celle de perdre son siège. En échange de sa coopération, on lui promettait par contre de le ménager. Les tractations auraient impliqué de hauts gradés conservateurs au Sénat, des membres du bureau du premier ministre et de la direction du Parti conservateur. Des personnes nommées ou embauchées par le premier ministre et qui toutes cherchaient à forcer M. Duffy à rembourser ses dépenses litigieuses.

Le sénateur prétend avoir des preuves, qu'il garde en réserve pour se défendre. On ne peut donc vérifier la véracité de ce qu'il dit. Malgré tout, son récit fait mouche. Pour une raison bien simple: il est plausible. Et il l'est parce qu'il rappelle d'autres épisodes où ce gouvernement n'a pas hésité à sortir l'artillerie lourde pour faire taire un gêneur ou l'écarter sans ménagement.



L'ancienne députée Helena Guergis a été éjectée du caucus conservateur et son cas soumis à la Gendarmerie royale du Canada sans qu'elle sache ce qu'on lui reprochait. Le diplomate Richard Colvin a vu sa réputation attaquée parce qu'il avait eu l'audace d'alerter ses supérieurs sur le traitement réservé aux détenus afghans et d'accepter d'en parler publiquement devant un comité parlementaire. L'ancien statisticien en chef Munir Sheikh a démissionné à l'été 2010 pour corriger publiquement le ministre Tony Clement. Ce dernier affirmait avoir eu l'assurance qu'une enquête volontaire pouvait remplacer un recensement obligatoire, ce qui était faux et faisait passer M. Sheikh pour un incompetent.

La crédibilité de l'ancien directeur parlementaire du budget Kevin Page a été contestée chaque fois que ses rapports ont mis en doute la gestion gouvernementale, le cas du prix des F-35 étant le plus mémorable. À l'automne 2007, l'ex-présidente de la Commission de la sûreté nucléaire, Linda Keen, a été limogée après avoir exigé le respect des règles de sécurité aux installations de Chalk River. L'avertissement n'était pas le premier, mais l'arrêt de service a provoqué un problème d'approvisionnement en isotopes médicaux. Mis sur la sellette, le gouvernement a tassé M^{me} Keen et exigé que le réacteur soit remis en route.

Lundi, l'Institut professionnel de la fonction publique rendait publique une enquête de la firme Environics réalisée auprès d'environ 15 000 scientifiques fédéraux. Un peu plus de 4 000 ont répondu. Près de la moitié avaient souvenir de cas d'ingérence politique ou administrative pour faire modifier certaines données ou conclusions. Et presque autant étaient persuadés qu'ils feraient l'objet de représailles s'ils alertaient leur ministère des risques d'une telle ingérence pour l'intérêt public.



Les conservateurs affirment volontiers être des gens de principes. Mais dans presque tous les cas cités, l'objectif poursuivi était foncièrement partisan: préserver l'image du parti et/ou du gouvernement.

Le cas du Sénat ne diffère pas. Jeudi soir, l'ancien président du Parti conservateur, le sénateur Donald Plett, a averti qu'il votera contre la motion de son parti visant à suspendre les trois sénateurs. Jugeant le geste prématuré, il a expliqué ainsi sa décision: «Je suis d'abord et avant tout un conservateur parce que je crois aux principes d'équité et de justice.»

Il a ensuite dit que, depuis sa nomination en août 2009, il a exercé «des pressions en faveur de l'adoption de règles claires et d'un code de conduite au Sénat». Les choses n'ont commencé à vraiment bouger que l'an dernier, quand la marmite s'est mise à chauffer.

Cette inertie a longtemps servi les partis présents au Sénat. Ils pouvaient ainsi profiter au rabais des services des sénateurs les plus populaires pour animer des activités politiques. Pamela Wallin et Mike Duffy étaient les conservateurs les plus recherchés. Jusqu'à ce que leur étoile commence à pâlir.

Stephen Harper n'hésite pas à jeter en pâture quiconque lui a été utile mais a fait l'erreur de se transformer en boulet. La mise à l'écart des trois sénateurs le servira peut-être lors du congrès de son parti, la fin de semaine prochaine, mais elle ne lui garantit pas la fin de ses déboires. Les enquêtes de la GRC se poursuivent, tout comme la vérification des dépenses de TOUS les sénateurs par le vérificateur général. Des boîtes de Pandore qui risquent de révéler leur contenu d'ici les prochaines élections.



Et la vie privée?

Le Parlement européen veut s'imposer comme le fer de lance de la résistance à la NSA

NEWSCOM

YVES EUDES

Devant l'avalanche de révélations sur la surveillance de pays en Europe par les services secrets américains et l'inertie des gouvernements, le Parlement européen tente de mener le front de la résistance à la NSA (Agence de sécurité américaine). La commission parlementaire Libertés civiles, justice et affaires intérieures (LIBE) a ainsi approuvé, lundi 21 octobre, un projet de règlement sur la protection des données personnelles à une majorité de 51 voix contre 1, et un projet de directive sur les données de sûreté par 29 voix contre 20.

Le règlement vise à limiter l'exploitation commerciale des données privées par les sociétés Internet, à renforcer les droits des consommateurs et à unifier la législation dans tous les pays de l'Union. La directive, elle, permettra de mieux encadrer les transferts internationaux de données policières et judiciaires, y compris avec les États-Unis.

Mesures de rétorsion

La commission LIBE a lancé une enquête sur les activités de la NSA en Europe et auditionne des experts informatiques, des militants des droits de l'homme et des journalistes. De nombreux députés exigent à présent que l'UE prenne des mesures de rétorsion. L'une des chefs de file du mouvement, la libérale-démocrate néerlandaise Sophie In't Veld, préconise l'annulation de l'accord PNR (Passenger Name Record), adopté en 2012 et qui oblige les compagnies aériennes européennes à livrer aux États-Unis des renseignements sur les passagers voyageant entre les deux continents. «Il octroie aux Américains des droits excessifs, à sens unique», argue-t-elle.

Elle souhaite aussi le gel d'un autre accord «asymétrique»: le traité TFTP (Terrorist Financing Tracking Program), permettant aux États-Unis de surveiller les transactions financières transitant par le réseau interbancaire Swift, dont les bureaux sont en Belgique. Le Parlement avait ratifié l'accord en 2010. «J'avais voté pour», explique M^{me} In't Veld, car la Commission avait promis que les Européens trieraient les données avant de les envoyer. Mais les Américains font des demandes très vagues, et les Européens se dépêchent de leur livrer des masses de données.»

En septembre, la presse anglo-saxonne, s'appuyant sur des documents divulgués par l'ex-employé de la NSA Edward Snowden, af-

firmait que les États-Unis espionnent massivement Swift, en violation complète du fameux accord. M^{me} In't Veld voudrait aussi mettre fin à un troisième accord, dit «Safe Harbor» («sphère de sécurité»), garantissant que les données privées des Européens transférées aux États-Unis par des sociétés commerciales continueraient à bénéficier des protections juridiques en vigueur en Europe. «Safe Harbor ne fonctionne pas; les Américains ne l'ont jamais respecté. Autant s'en débarrasser», tranche-t-elle.

Dans son combat, l'eurodéputée libérale peut compter sur le soutien actif des élus de gauche. Le Vert allemand Jan Philipp Albrecht, rapporteur du projet de règlement sur la protection des données, est lui aussi partisan d'une contre-offensive vigoureuse: «Le pire, c'est que ça se poursuit, les révélations des médias n'ont rien changé. La NSA continue à nous espionner, comme si de rien n'était. Si nous ne faisons rien, nous perdrons toute crédibilité.»

Sécurité déficiente

Incidemment, M. Albrecht remarque que les institutions européennes donnent le mauvais exemple, car leur sécurité informatique interne est déficiente. «Nous utilisons des logiciels Microsoft, des routeurs Cisco, deux sociétés américaines qui collaborent avec les services secrets de leur pays. Or on sait à présent que plusieurs bureaux de l'UE ont été espionnés par la NSA.» Point positif du scandale, selon lui: «D'un seul coup, tout le monde s'intéresse à nos projets sur la protection des données.»

L'eurodéputée socialiste française Françoise Castex fait un constat similaire: «Au début de l'année, la tendance était à l'allègement des contraintes imposées aux entreprises en matière de gestion des données personnelles. Le lobbying des sociétés Internet s'avérait efficace. Mais depuis l'affaire Snowden, les députés veulent imposer plus de contraintes.»

Ainsi, dans la version initiale, le projet de règlement du Parlement contenait un article visant à interdire aux sociétés commerciales extra-européennes de livrer les données personnelles de leurs clients européens à leur gouvernement, tant qu'un traité international sur ce sujet n'aura pas été négocié. Puis l'article avait été supprimé, à la suite de pressions

diplomatiques des États-Unis, les premiers visés. Or il a été réintroduit par Jan Philipp Albrecht, puis approuvé par la majorité des groupes politiques.

De son côté, le groupe parlementaire de centre droit PPE, après avoir hésité, s'oriente vers une position intermédiaire. L'Allemand Axel Voss (CDU) affirme que l'UE doit inciter les Américains à cesser leur surveillance, mais il est opposé à la remise en cause des traités PNR et Swift: «Si nous empêchons les Américains de détecter les transactions bancaires finançant le terrorisme et le grand banditisme, plus personne ne le fera, car l'Europe n'a pas les moyens logistiques de s'en charger.»

Le grand défi

Entre-temps, la Commission de Bruxelles, aiguillonnée par le Parlement, s'active. Fin septembre, la commissaire aux affaires intérieures Cecilia Malmström était venue débattre avec les eurodéputés d'une éventuelle dénonciation de l'accord TFTP. Elle affirmait avoir contacté plusieurs services américains.

«J'ai demandé leur pleine coopération afin de clarifier la nature des programmes et leurs implications potentielles sur les accords Swift et PNR [...]. Les réponses que j'ai reçues ne me satisfont pas.»

Peu après, la commission LIBE a encore dramatisé le débat, en faisant lire publiquement une lettre envoyée au Parlement par Edward Snowden: «La surveillance de populations entières, et non plus la surveillance d'individus, risque de devenir le plus grand défi aux droits de l'homme de notre époque... Le travail d'une génération est en train de commencer ici.»

La commission LIBE publiera son rapport d'enquête sur les activités de la NSA en décembre, et un vote sur d'éventuelles représailles pourrait être tenu peu après. Une mesure qui devrait ensuite être approuvée par le conseil des ministres de l'UE.

Les eurodéputés verts et socialistes auraient aussi voulu geler les négociations sur le grand projet de traité euro-américain de libre-échange TTIP (Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement). Mais cette fois, libéraux et conservateurs se sont unis contre la gauche pour empêcher l'escalade.

Le Monde

ÉCOUTES

SUITE DE LA PAGE B 1

Analyses de données

De nombreux outils sont nécessaires pour trier cette masse de données interceptées. L'un d'eux s'appelle XKeyscore, et son fonctionnement a été détaillé dans les pages du *Guardian*. L'extrême précision des données recueillies y apparaît clairement. Grâce à XKeyscore, les analystes peuvent accéder aux contenus des courriels échangés, à la liste des sites Internet visités par leur cible, voire aux mots-clés saisis par cette dernière dans les moteurs de recherche.

L'encadrement de ces recherches est peu contraignant, explique aussi *The Guardian*, et de nombreuses données concernant des Américains sont rendues accessibles aux agents. Selon les documents de présentation, destinés à promouvoir les capacités de l'outil, 300 terroristes ont été arrêtés depuis 2008 grâce à XKeyscore.

La NSA et le GCHQ ne consacrent pas uniquement leurs importants moyens de surveillance à la lutte contre le terrorisme, mais également à l'espionnage de pays alliés. Au G20 de Londres, en 2009, les ordinateurs de diplomates et de chefs d'État ont été surveillés par le GCHQ, de même que certains de leurs appels téléphoniques. La NSA, elle, s'est concentrée sur l'Union européenne (UE), comme l'a révélé le *Spiegel*, toujours sur la base des documents Snowden.

La NSA a installé des mouchards dans les locaux de la représentation de l'Union européenne à Washington. La délégation de l'UE auprès de l'ONU, à New York, ainsi que le bâtiment du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles ont aussi été scrutés par l'agence américaine. Le Brésil fait également partie des pays victimes de cet espionnage. Selon le groupe de médias brésilien *O Globo*, ses dirigeants politiques comme certaines entreprises ont été ciblés.

Depuis quelques jours d'autres pays, dont l'Espagne, s'ajoutent à la liste.

Les documents Snowden ont éclairé les efforts considérables mis en œuvre par les États-Unis pour se mettre à l'écoute d'Internet, dans un cadre juridique parfois flou et le plus souvent à l'écart de réels débats démocratiques.

Interrogées par *Le Monde*, les autorités américaines ont assuré que le programme Prism avait fait l'objet d'un débat parlementaire aux États-Unis et qu'il fonctionnait dans un cadre légal strictement réglementé. Questionné le 12 septembre sur les révélations de Snowden, James Clapper, le directeur national du renseignement américain, a répondu: «Ce qui s'est passé — et qui est nuisible — a suscité des conversations et un débat qui étaient en fait probablement nécessaires.»

Le Monde

PERSPECTIVES



ARCHIVES LE DEVOIR

La Loi sur le patrimoine culturel permet désormais de classer des notions intangibles comme les paysages, les pratiques culturelles et les événements.

PATRIMOINE

Québec joue de prudence avec la nouvelle loi

Jeanne Mance, la fondation de Québec, Louis Hémon: une série de personnages et d'événements historiques sont entrés au panthéon du patrimoine en cette première année d'application de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. Trop peu? Trop convenu? Et les absents — paysages, pratiques culturelles — découlent-ils de l'approche citoyenne favorisée par la loi ou d'un manque de leadership de l'État?

FRÉDÉRIQUE DOYON

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC), rouverte de la Loi sur les biens culturels, vient d'achever sa première année de vie. Embrassant désormais des notions intangibles comme les paysages, les pratiques culturelles, les événements et personnages historiques, elle permet de faire valoir autrement ce qui définit et donne un sens à la collectivité québécoise qu'en classant ses monuments et biens matériels. En témoigne une bonne poignée de nouvelles inscriptions au Registre du patrimoine culturel.

De Samuel de Champlain à la fondation du Séminaire de Québec, ces nouveaux venus se cantonnent toutefois au champ strictement historique. «Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune désignation dans les deux autres catégories [patrimoine immatériel et paysages]. Je suis un peu déçu», confie Laurier Turgeon, de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique.

Comme d'autres, il attendait une première inscription immatérielle symboliquement forte pour stimuler les milieux qui, bien souvent, «sont moins sensibles à l'idée que c'est du patrimoine». Il appuyait notamment la démarche visant à désigner les courses de canot à glace.

Québec a plutôt lancé le bal des désignations en statuant sur les 22 premiers ministres décédés du Québec. «C'est un peu facile, évident. Qui peut être contre ça?» lance Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal et président d'ICOMOS Canada, la branche nationale du Conseil international des monuments et sites. La crainte, c'est qu'on dématérialise le patrimoine, poursuit-il. Il n'y a pas juste les personnes décédées, il y a 200 ans qui comptent. Le patrimoine, c'est d'abord le réel aujourd'hui. Le défi n'est pas d'entrer des noms dans un registre, le défi c'est de les transmettre dans l'avenir. Il appelle le gouvernement à trouver un équilibre entre les actes de «rattrapage administratif» et d'autres «plus inspirants».

La désignation de l'homme fort Louis Cyr, personnage marquant de l'histoire populaire du Québec, qui vient de faire l'objet d'un film, sort un peu plus des sentiers battus. «Sympathique», elle inspire à M. Bumbaru une mise en garde: «un statut patrimonial n'est pas un produit dérivé culturel». Car le ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui gère la LPC, favorise l'accord des statuts patrimoniaux à l'occasion d'anniversaires ou dans le contexte d'événements promotionnels. «La volonté promotionnelle, c'est aussi une volonté de parler de l'histoire du Québec», indique Danielle Dubé, directrice du patrimoine et des institutions muséales au MCC.

Smoked meat et paysages

Pourquoi un paysage comme celui de Charlevoix, un mets québécois comme le smoked meat ou une pratique comme les courses de canot à glace n'ont-ils pas été désignés? «La grande différence entre le patrimoine immatériel et les autres, c'est qu'on a besoin de faire la démonstration que la pratique est portée par le milieu, sinon il y aurait un risque qu'on ne désigne pas exactement la bonne chose», signale Da-



ARCHIVES LE DEVOIR

Les courses de canot à glace pourraient un jour être classées.

nielle Dubé. Idem pour les paysages, dont l'identification patrimoniale relève des municipalités, qui doivent au préalable engager leurs citoyens dans des processus de consultation.

«Il faut laisser la chance aux coureurs», souligne Sylvain Paquette, professeur agrégé de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Délimiter le territoire, en déterminer les caractéristiques spatiales et culturelles et faire la démonstration de la reconnaissance de la collectivité entre autres à travers des consultations, c'est un processus qui est assez lourd. Il rappelle que personne ne parlait de paysage en 1996 quand la Chaire a été fondée.

Pour lui, la loi soulève de grands défis, les inscriptions au Registre n'en forment que la partie visible. Tout un travail préparatoire est fait en amont. Il se réjouit que quelque 135 projets aient été soumis au MCC — qui en attendait une quarantaine — pour préparer des inventaires de paysages ou de sites archéologiques, concocter des boîtes à outils pour les identifier ou simplement pour organiser des activités pédagogiques autour de pratiques culturelles.

Parmi les 28 projets acceptés et soutenus cette dernière année figure celui de Ruralys visant l'identification et l'appropriation des paysages culturels de Kamouraska. Échelonné sur deux ans, ce projet est l'aboutissement d'un travail amorcé en 2004. Après avoir développé une méthodologie de caractérisation des paysages de Kamouraska, Ruralys veut l'appliquer à toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent. L'organisme spécialisé en patrimoine revient maintenant se pencher sur le cas kamouraskois.

«On est à l'étape d'observatoire des paysages: on regarde comment ils ont évolué», explique Dominique Lalonde, directrice générale de Ruralys. L'analyse qu'on va en faire, on va la présenter par de l'animation, des soirées de consultation avec les citoyens et les responsables municipaux. Les diagnostics qui en sortiront vont permettre de choisir certains paysages à valoriser ou améliorer. On a une petite idée [de ceux qui le seront], mais il faut que ce soit le milieu qui décide.»

Société civile et leadership

Ce travail préparatoire implique donc de nouveaux participants essentiels: les municipalités, les simples citoyens qui commencent à peine à saisir la valeur «patrimonialisable» des paysages et pratiques culturelles qui font partie de leur quotidien.

«Avant, on édictait les valeurs du patrimoine bâti, l'expert jouait le rôle. Maintenant, il y a

une grande place laissée aux collectivités et c'est important de reconnaître ce rôle-là», affirme Sylvain Paquette.

La balle est donc dans le camp des collectivités. «Ce qui n'exclut pas qu'il y ait un leadership de l'État», souligne Dinu Bumbaru. Est-ce que le gouvernement du Québec n'est qu'un gestionnaire des initiatives locales? Il fait valoir qu'on laisse aux sociétés civiles, généralement peu outillées, le «devoir de leader» dans un secteur où l'État, qui lui a des moyens, «est en mode passif».

Le MCC reconnaît que son «approche audacieuse» reposant sur la «mobilisation des milieux» a ses limites. «On comprend qu'ils ont besoin d'aide, alors on va y aller de manière plus proactive», dit M^{me} Dubé. Le ministère est d'ailleurs en train de lancer une opération de prospection dans les régions du Québec pour stimuler l'intérêt des gens en matière de patrimoine immatériel et de paysage. Il travaille aussi avec des partenaires pour préparer des désignations dans différents secteurs (patrimoine industriel, scientifique, etc.).

Vision englobante

Un des gestes importants et proactifs qu'a posés le gouvernement, c'est la consultation autour du site patrimonial de Sillery. Même s'il s'agit d'un élément lié aux catégories plus traditionnelles du patrimoine, l'esprit de la LPC, qui comprend des choses intangibles autant que les biens, permet maintenant d'y porter un regard englobant et signifiant.

«Pour une fois, les ministres ont des devoirs: l'adoption de plans de conservation pour les secteurs patrimoniaux», note Dinu Bumbaru. Ce qui veut dire que des orientations viendront guider, en amont, les choix futurs de développement de ces sites, plutôt que de décider de l'opportunité d'un projet à la toute fin des processus.

M. Bumbaru estime qu'une telle initiative devrait être répétée pour des sites comme le Vieux-Montréal et le mont Royal. Ce dernier, jusqu'ici habité seulement par des établissements (en santé et en éducation), est en train de basculer dans une nouvelle caractérisation avec l'abandon des hôpitaux Royal-Victoria et Hôtel-Dieu.

«En 2013, on voit ces sites comme des ensembles, on parle de paysage, d'aménagement, plus que des seuls bâtiments. Alors que, dans les années 1980, on voyait le patrimoine comme des objets.»

Pile ou face



MICHEL DAVID

Dans ses mémoires, René Lévesque a fait un récit fascinant du débat qui a eu lieu au sein de son gouvernement à l'automne 1980, quand il a fallu décider de déclencher des élections ou d'attendre au printemps.

«Ni les ministres, ni les députés n'étaient parvenus à se brancher sur la date du scrutin. Discussion suivie d'un vote dont le résultat, ahurissant, avait abouti à deux reprises à une égalité parfaite. Une moitié de résignés pour qui mieux valait en finir tout de suite, l'autre préférant éloigner ce calice, quitte à encaisser les diatribes d'une opposition qui se voyait déjà au pouvoir [...] Au bout du compte, on s'était donc tourné vers moi. In petto, j'avais littéralement tiré à pile ou face. Ça ne peut pas aller plus mal, dis-je, par conséquent ça pourrait finir par aller mieux. On verra au printemps.»

On connaît la suite. Après la dégelée du référendum de mai, tout le monde donnait le PQ perdant. En février, l'expert sondeur du parti, Michel Lepage, avait beau lui présenter des résultats faramineux, M. Lévesque lui-même ne croyait pas à ses chances. Pourtant, le 13 avril 1981, le PQ remportait la plus éclatante victoire de son histoire.

À l'issue de la réunion spéciale du Conseil des ministres qui se poursuit aujourd'hui au lac Taureau, Pauline Marois devra aussi tirer à pile ou face. À voir son gouvernement souffler le chaud et le froid, il semble aussi difficile de se brancher qu'il y a 33 ans.

Il est vrai que le choix est encore plus difficile, dans la mesure où rien n'assure que cela n'ira pas plus mal au printemps. Qui sait comment tournera le débat sur la Charte des valeurs, qui profite actuellement au PQ? Quant à l'économie, la révision à la baisse des prévisions de croissance de la Banque du Canada n'incite pas à l'optimisme. Il faudra néanmoins se résoudre à présenter un budget, vraisemblablement déficitaire.



Le problème est que des élections précipitées ne donneraient pas nécessairement de meilleurs résultats. Les résultats du dernier sondage CROP pourraient tout aussi bien se traduire par l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire, d'autant plus que les sondages ont tendance à sous-estimer le vote libéral. Même si la marge de manœuvre de son propre gouvernement est étroite, la première ministre Marois pourrait bien conclure qu'un tiers vaut mieux que deux tu l'auras.

Comment

M. Legault

convaincra-t-il

ses députés

de marcher

à l'abattoir?

On tient généralement pour acquis que le gouvernement sera renversé lors du prochain budget, mais l'effondrement de la CAQ permet d'envisager d'autres scénarios. François Legault s'est peut-être «peinturé dans le coin» en déclarant que son parti votera en bloc contre le budget à moins que la taxe santé soit abolie, mais il faut parfois marcher sur la peinture, comme disait Jean Chrétien.

Si les sondages ne s'améliorent pas, comment M. Legault convaincra-t-il ses députés de marcher à l'abattoir? Lui-même est peut-être du genre à vouloir en finir au plus vite, mais il y en a d'autres qui se satisfont très bien d'un statut — et d'un salaire — de simple député, même dans le deuxième groupe d'opposition. À défaut de la taxe santé, il devrait être possible d'inclure dans le budget des mesures qui permettraient à la CAQ de sauver la face.



Les anciens lieutenants de Robert Bourassa, dont certains conseillent aujourd'hui Philippe Couillard, se sont toujours félicités qu'en 1970 Jean-Jacques Bertrand ait déclenché des élections générales rapidement après que le jeune économiste de 36 ans fut devenu chef du PLQ. Celui-ci avait sans doute l'attrait de la modernité, mais l'homme était plutôt ennuyant en public. Si les électeurs l'avaient mieux connu, ils auraient peut-être déchanté.

Il est clair que le manque de visibilité à nuï à M. Couillard au cours des derniers mois. S'il n'y a pas d'élections à court terme, il devra envisager de se présenter à une partielle, vraisemblablement dans Outremont. Les électeurs l'apprécieront-ils davantage à l'usage ou sera-ce l'inverse?

M. Couillard était impressionnant à l'Assemblée nationale quand il était ministre de la Santé. Ses interventions sont moins convaincantes depuis qu'il est chef, mais c'est aussi un homme qui est capable d'apprendre s'il en a le temps. Est-ce bien sage de lui en donner?

La première ministre Marois n'est pas une bête politique comme l'était René Lévesque ou encore Jean Charest. Elle est capable de se tirer d'affaire dans une campagne électorale, mais pas nécessairement de la transformer en poussée victorieuse. Elle en sera néanmoins à sa troisième campagne comme chef, alors que M. Couillard subira son baptême du feu. Pourquoi ne pas profiter de ce qu'il est encore vert? Quand tous ses ministres auront donné leur avis, M^{me} Marois devra décider seule si elle se sent d'attaquer. Malgré ses 30 ans d'expérience, c'est une décision qu'elle n'a encore jamais eue à prendre.

ÉDITORIAL

OTTAWA, LE SÉNAT ET LE JUGE NADON

Fédéralisme unitariste

Certains se demandent pourquoi le gouvernement Harper tient tant à la nomination de Marc Nadon au plus haut tribunal de la fédération. Réponse courte : pour réduire la possibilité d'obtenir à la Cour suprême le verdict sur la réforme du Sénat qu'a livré la Cour d'appel du Québec dans son renvoi sur le même sujet, jeudi.

La conclusion de la Cour d'appel apparaîtra évidente pour qui lit la Constitution de 1982 : Ottawa ne peut modifier le Sénat unilatéralement. Il lui faut l'accord d'au moins sept provinces représentant 50% de la population. En 2012, devant l'offensive d'Ottawa sur le Sénat (loi C-7), Québec s'est senti contraint de questionner sa Cour d'appel. Quelques mois plus tard — sans attendre la décision de la cour québécoise —, Ottawa a fait de même en allant devant la Cour suprême. Les auditions auront lieu les 12, 13 et 14 novembre.

En nommant ce mois-ci à la Cour suprême le juge Nadon, qui a dans le passé donné raison au gouvernement sur des questions sensibles, Ottawa espérait y placer une sorte d'allié général. Et plus particulièrement dans le dossier crucial du Sénat.

Pour Ottawa, les choses urgent. La base conservatrice rêve d'une réforme du Sénat depuis l'ère réformiste ! Mais en plus, cette institution malade est en train de gangrener le gouvernement Harper.

Or avec C-7, il cherche à transformer subtilement le Sénat canadien en chambre élue. Le premier ministre canadien continuerait d'exercer le pouvoir monarchique de nommer les sénateurs, mais pourrait piger dans une liste de personnes élues dans les provinces selon une procédure... déterminée par Ottawa dans sa loi.

Le gouvernement Harper a aussi été contraint cette semaine de demander l'avis de la Cour suprême sur... la Loi sur la Cour suprême, plus précisément sur le cas de la nomination du juge Nadon. Cette loi est pourtant claire : les trois juges du Québec doivent provenir d'une cour québécoise ou être un membre du Barreau « depuis 10 ans ». En parallèle et de manière inacceptable, alors que la Cour suprême se penche sur le cas, Ottawa a annoncé qu'il va de toute façon changer les règles : il précisera dans la loi qu'il faut « avoir été » membre du Barreau pendant 10 ans ! M. Nadon deviendrait admissible !

Comme dans le cas du Sénat, le gouvernement Harper joue avec l'équilibre de la fédération en faisant totalement fi des provinces en général, et du Québec en particulier.

Il le fait alors que la pensée fédéraliste au Québec n'a jamais été aussi pauvre et démunie. Les ministres fédéraux québécois se déshonorent quotidiennement en acceptant le rôle de robots crachant des lignes de presse. Le PLQ cite les valeurs de Claude Ryan, mais a totalement délaissé sa pensée fédéraliste.

Le président de l'organisme L'idée fédérale, André Pratte, lui, préférerait vendredi dans *La Presse* condamner la réaction du gouvernement québécois à la nomination de M. Nadon plutôt que de développer une critique de l'unilatéralisme à l'œuvre à Ottawa. Pourtant, la tradition fédérale canadienne voulant que les trois juges québécois proviennent d'une cour québécoise est ici clairement violée.

Dans d'autres fédérations, les États fédérés participent à la nomination des juges qui ont à trancher les différends entre États et le gouvernement central. En Allemagne, on a même placé la plus haute cour loin de la capitale pour éviter que les juges ne socialisent avec l'État central (au Canada, ça nous aurait peut-être évité l'affaire Laskin...). Dans le livre beige de Ryan (pour lequel les Québécois ont voté à 60% en 1980), on prônait l'abolition du Sénat et son remplacement par un Conseil fédéral composé de délégués des provinces. Y a-t-il encore un fédéralisme véritable au Québec ou ne reste-t-il que de l'antisouverainisme ?

CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Déposez !

Il y a maintenant plus de deux mois que le débat sur la Charte des valeurs québécoises a cours. Il a pris dès que le projet, objet d'une fuite opportune, a été révélé en premier à la une du *Journal de Montréal* le 20 août dernier, s'est emballé durant les trois semaines qui se sont écoulées avant que le ministre Bernard Drainville ne présente officiellement ladite charte, et il n'a pas dérogé, s'est même enflammé depuis.

En témoignent les réactions inépuisables de la population qui nourrissent les pages et espaces d'opinions des médias et encore davantage les réseaux sociaux, les manifestations pour ou contre qui se succèdent, les prises de position des groupes les plus divers, les manifestes qui regroupent chacun leurs milliers de partisans, et les 26305 messages transmis par courriels ou appels téléphoniques au gouvernement, qui souhaitaient entendre les gens.

Sans oublier les sondages (plus rigoureux que tous les coups de sonde que médias, activistes et ministres peuvent glaner) qui se résument en quatre mots : les Québécois sont divisés. Et leurs positions ne bougent plus.

Il devient dès lors inefficace de laisser les camps continuer de s'opposer sans relâche sans savoir formellement ce que le gouvernement retire des discussions qu'il appelait de ses vœux. Persister à aller de l'avant, ce que nous souhaitons, soulève des enjeux sociaux et juridiques importants que le gouvernement de M^{me} Marois ne peut contourner, comme le démontrait l'avis de la Commission des droits de la personne. Il existe un argumentaire pour faire face même aux plus solides critiques, mais pour en discuter sereinement, la mise en place de la Charte doit être détachée d'un éventuel calendrier électoral auquel elle semble toujours accrochée.

Le gouvernement mijote son projet depuis le début de l'année, il l'a testé auprès de l'opinion publique, il en connaît les écueils, il a vu les réticences, il a mesuré les appuis. À lui maintenant de répondre clairement : sur la clause dérogatoire, sur les mesures transitoires, sur le sort de ses employés qui portent actuellement des signes religieux, sur le crucifix, sur les exceptions... À défaut des compromis réclamés par les autres partis politiques, quels inévitables ajustements est-il prêt à faire ?

Les précisions législatives, dûment discutées en commission parlementaire, nous permettraient de sortir du surplace actuel qui finira par confiner à la stérilité et à l'insatisfaction de tous ceux, nombreux, que ce débat mobilise. Le ministre Drainville et la première ministre Pauline Marois maintiennent toujours une échance de « quelques semaines » avant de déposer leur projet. C'est trop. Les élections peuvent attendre. Ce projet de loi, non.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeurs adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Pas folles... amoureuses

Non Denise [Filiatrault], elles ne sont pas folles. Essayez de les comprendre, vous qui avez été amoureuse.

Elles sont souvent amoureuses de Dieu, ou de ceux qui le représentent, de leur communauté — seul recours dans l'exil qu'elles subissent —, amoureuses de leur mari ou de leur grande famille.

Si leur costume leur permet de rejoindre des personnes qui leur ressemblent, qui partagent la même foi, les mêmes espérances, les mêmes manières de manger ou de faire la fête, il nous faut les comprendre.

À leur tour aussi de comprendre que nos religieuses ont abandonné leurs signes distinctifs voilà 30 ou 40 ans avec parfois beaucoup de tristesse, dans le but d'être plus près de leurs contemporains. Ces signes distinctifs leur apportaient souvent une fatigue supplémentaire, mais en même temps un certain respect et l'assurance d'appartenir à une classe spéciale qui, aussi lourde soit-elle à certains moments, les protégeait du reste du monde. Je crois comprendre qu'une musulmane

se sente démunie devant le sacrifice que nous lui demandons d'abandonner sa manière de s'habiller avant d'entrer en classe, même avec les tout-petits, à plus forte raison dans le monde du travail. C'est une grande partie de son identité qu'elle croit devoir mettre de côté. N'était-elle pas fière de sa foi et de sa communauté? Cette communauté, tellement chaleureuse parfois, ne la mettra-t-elle pas en disgrâce? Se retrouvera-t-elle toute seule dans un pays indifférent à ses angoisses?

Quelquefois, à l'épicerie, je cherche à croiser son regard qui se pose sur autre chose. Son voile nous sépare.

Quand elle l'aura levé un tant soit peu, serons-nous prêts à l'accepter, à la soutenir et à l'aimer?

Ghislaine Gillet
 Québec, le 25 octobre 2013

La sagesse des juges

L'erreur que commettent plusieurs de ceux et celles qui ne jurent que par la sagesse et l'indépendance des juges est de

croire que ceux-ci planent au-dessus de tout intérêt particulier et sont imperméables à tout horizon partisan. Hélas, ce que l'on sait du mode de nomination des juges semble entrer en collision avec cette vision naïve et angélique.

Quant à la sagesse... Où est-elle la différence entre le jugement de la Cour suprême du Canada autorisant le port du kirpan à l'école, par respect pour la liberté religieuse, et les nombreux jugements de la Cour suprême des États-Unis autorisant le port d'armes presque sans limitations, par respect pour la Constitution américaine? Où est donc la sagesse dans ce respect aveugle de principes qui ont pour effet très concret de ruiner les règles les plus élémentaires de la sécurité?

L'erreur n'est pas de se doter de tels tribunaux, qui sont nécessaires, mais de se prosterner devant toutes leurs décisions, au mépris de tout sens critique, et surtout, de croire que tout jugement émanant de ces instances représente la quintessence de la pensée.

Danielle Beaulieu
 Montréal, le 24 octobre 2013

REVUE DE PRESSE

L'héritage torpillé de Stephen Harper

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'aurait dû être une bonne semaine pour Stephen Harper. Le premier ministre vient de signer un accord de libre-échange historique avec l'Union européenne, le plus grand accomplissement de sa carrière, dit-on. Et de quoi parlet-on partout au Canada? Du Sénat. De Mike Duffy. D'un scandale qui n'en finit pas autour de quelques dizaines de milliers de dollars.

C'est l'*Edmonton Sun* qui notait le paradoxe en éditorial mercredi. À peine le traité de libre-échange signé, Stephen Harper a rapidement dû redescendre sur le plancher des vaches du Sénat. Par sa faute, en partie, dit le *Sun*: le débat soulevé par la tentative des conservateurs de suspendre sans salaire leurs trois ex-sénateurs a permis à Mike Duffy de lancer plusieurs accusations contre le bureau du premier ministre, qui a passé la semaine à se défendre.

Il faut prendre les allégations de Mike Duffy, Pamela Wallin et Patrick Brazeau avec un grain de sel, pense l'*Edmonton Sun*. Les trois se battent pour conserver leur salaire et n'ont encore rien prouvé. Mais le procès sans appel que les conservateurs tentent de leur faire ne peut qu'alimenter le cirque, dit le quotidien. Il plaide pour un processus équitable qui permettrait de remettre l'attention sur les bons enjeux, comme cet accord économique.

Sur le site iPolitics, Lawrence Martin remarque lui aussi que les troupes de Stephen Harper ont court-circuité leur succès. La charge des conservateurs contre les trois sénateurs a fait oublier le discours du Trône et l'accord de libre-échange, tout en attisant le feu de la contestation à quelques jours du congrès du parti à Calgary.

Difficile de savoir qui dit la vérité dans cette histoire, dit Martin. Qui croire? Martin propose de jeter un œil au passé récent pour juger de la bonne foi des conservateurs. Voilà un gouvernement qui a créé un système dans lequel 90%

des scientifiques ne se sentent pas libres de parler de leurs travaux aux médias. Un gouvernement montré du doigt par la commissaire à l'information pour son manque de transparence et où les députés d'arrière-ban commencent à témoigner de leur exaspération.

Dans ce contexte, le bureau du premier ministre devrait comprendre que bien peu de gens seront enclins à « lui donner le bénéfice du doute » en ce qui concerne le dossier du Sénat, pense Lawrence Martin.

Tout ça pour Duffy?

Au *National Post*, Andrew Coyne revient sur la mentalité que révèle le bournier dans lequel se trouve Mike Duffy. Le sénateur est de ceux qui pensent que, en matière de remboursement de frais, si une chose n'est pas interdite, elle est permise, et que chaque sou à récupérer est bon. Ainsi lui semblait-il logique de déclarer comme résidence principale une maison qu'il n'habitait pas : les règles le permettaient, alors bon.

Que le premier ministre lui ait demandé de rembourser les sommes indûment reçues est la moindre des choses, dit Coyne. Pour lui, le vrai enjeu n'est pas de savoir à quel point le bureau du premier ministre peut jouer salement dans les coins : c'est tout le reste. Le paiement secret des 90000\$ par l'ancien chef de cabinet, Nigel Wright (« toujours inexplicable et inexplicable »). Les tentatives de camouflage et les mensonges aux Communes. Et au final, Coyne ne peut s'expliquer pourquoi les conservateurs ont choisi de jouer si gros. Pour Mike Duffy, vraiment? demande-t-il, perplexé.

Terence Corcoran, collègue de Coyne au *National Post*, était quant à lui étonné que les médias aient avalé si vite le plat servi par Mike Duffy. Lui, un champion de la vérité qui s'élève contre le pouvoir, alors qu'il a passé sa carrière de journaliste à flatter les bons ego? Pas crédible, dit Corcoran.

« C'est un homme qui n'a pas dit un mot depuis six mois, à part marmonner quand il était pourchassé par les journalistes, et qui a menti sur la provenance du chèque de 90000\$ », rappelle le chroniqueur. Et quand il déballe son « laius toxique » de 1700 mots, il est pris au sérieux?

Terence Corcoran estime que les médias n'ont pas fait leur travail en tenant pour acquis que tout ce que Duffy a dit est vrai. Et qu'a-t-il dit, d'ailleurs? Que le premier ministre lui a lancé qu'il devait rembourser les 90000\$, à défaut de quoi il serait expulsé. Il n'y a toujours aucune preuve que Stephen Harper savait que Nigel Wright avait finalement fait le chèque. Ainsi, ce dossier pourrait bien confirmer que le premier ministre est un « homme de principes, un leader qui a dit la bonne chose » de Mike Duffy », pense Corcoran.

Abolition

N'empêche, toute cette histoire donne des munitions à ceux qui prônent l'abolition du Sénat, écrit Tim Harper dans le *Toronto Star*. La dernière semaine a « cimenté la réputation du Sénat comme source d'embarras national ». Pour un lieu conçu comme une « chambre de réflexion » (« sober second thought » en anglais), le Sénat avait des airs d'ivrogne titubant, prêt à régler des comptes au couteau, dit Harper. Ce dernier plaide pour que les trois sénateurs aient au moins droit à un processus équitable avant d'être suspendus : il y a des règles à suivre en toutes circonstances, juge le chroniqueur.

Il s'explique par ailleurs que les « soi-disant stratèges » aient « réussi l'impossible », soit de créer de la sympathie pour Duffy, Wallin et Brazeau. Tout ça à quelques jours de la convention de Calgary, qui, encore plus que l'été dernier, promet d'être chaude.

Le Devoir

Les liens vers les articles originaux sont disponibles sur LeDevoir.com.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Prosternons-nous, et oublions que l'ours polaire a été désigné comme « espèce préoccupante » sur la liste... canadienne des espèces en péril.

« Mon frère est un chasseur »

La ministre Aglukkaq détiendrait plus de science et de sagesse que tous ces scientifiques qui ont rédigé le quatrième rapport du GIEC

PAUL CHAMBERLAND

Poète et essayiste, dernier livre paru *Les pantins de la destruction*, (*Poètes de brousse*, 2012)

Dans *Le Devoir* du lundi 22 octobre, on apprend que la ministre fédérale de l'Environnement, Leona Aglukkaq, tient des informations de première main sur la population des ours polaires. « Mon frère est un chasseur », dit-elle, et il sait, lui, que cette population a augmenté dans son territoire de chasse. Ces scientifiques qui « jettent leur dévolu sur la faune et la flore du Nord » sont à côté de la plaque. Ils ont le « tort » de vouloir « démontrer que le changement climatique est en marche ».

Pour madame Aglukkaq, tout va présentement pour le mieux dans le meilleur des mondes : il suffit de professer carrément son déni des réalités pour ensuite ridiculiser sans gêne les citoyens inquiets de ce qui nous attend tous dans un proche avenir. Madame Ubu... (pardon) Aglukkaq détient plus de science et de sagesse que tous ces scientifiques, venus de partout sur la Terre, qui ont rédigé le quatrième

rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Prosternons-nous, et oublions que l'ours polaire a été désigné comme « espèce préoccupante » sur la liste... canadienne des espèces en péril. Les illuminés du GIEC prévoient que l'espèce sera confinée à « un haut risque d'extinction » d'ici quelques décennies. Et pour cause, puisque c'est dans l'Arctique que la température s'élève le plus vite (d'au moins 7°C d'ici la fin du siècle).

L'Arctique, le « grand frère » de madame Aglukkaq, le superchasseur Stephen Harper, projette d'y aller plein gaz dans l'exploitation pétrolière des fonds marins, devenus enfin accessibles grâce... à l'effet de serre.

Madame Aglukkaq n'est pas la seule que la science met en rogne. Ses collègues ministériels, Harper en tête, ne veulent surtout pas qu'on sache ce que « leurs » scientifiques pourraient nous apprendre en des propositions rigoureusement documentées. Même jour, même page (simple coïncidence?), un article nous met au courant de leurs appréhensions.

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada commande un sondage auprès de 15000 de ces scientifiques travaillant pour l'État. Le taux de réponse est très élevé en

regard des critères établis : 26%. Ils sont nombreux à le dire : oui, ils sont muselés par leurs « maîtres politiques ». Outre des ministres ou des supérieurs hiérarchiques, des lobbyistes (des non-élus!) exigent qu'on falsifie ou exclue des documents des informations jugées indésirables pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la science. Des conséquences néfastes pour la santé ou la sécurité publiques, ou encore l'environnement? Un scientifique sur deux redoute les dégâts qui seraient attribuables à l'ingérence politique. Plus grave encore : l'intimidation. Près de la moitié des répondants disent que, s'ils détenaient des preuves selon lesquelles telle action pourrait nuire à l'intérêt public et qu'ils en alertaient leur ministère, ils auraient toutes les raisons de craindre de faire l'objet de représailles. « Les scientifiques vivent dans un climat de peur », conclut Gary Corbett, le président de l'Institut.

Entouré de ses loyaux barons, le capitaine Harper entend bien mettre au pas quiconque s'aviserait de pointer l'index vers l'iceberg qui menace le *Titanic*. Le fouet en main, il ordonne : A bord, on danse! Et le mantra de l'Économie s'élève, assez puissant pour couvrir tous les craquements de la coque.

Montréal n'est pas une banlieue d'Ottawa

Pour que la démocratie renaisse de ses cendres, il faudrait que les médias reflètent vraiment la diversité des candidatures et le pluralisme des électeurs

MICHEL BRÛLÉ

Éditeur et candidat à la mairie pour le parti Intégrité Montréal

L'autre jour, la une d'un quotidien montréalais présentait cette manchette : « Une campagne sans éclat. » La photo qui accompagnait l'article montrait Denis Coderre, Richard Bergeron et Marcel Côté.

Ces jours-ci, le Directeur général des élections du Québec bombarde les ondes des médias de publicités pour que les gens aillent voter en plus grand nombre. Rappelons qu'en 2009, seulement 39% des Montréalais se sont prévalus de leur droit de vote et, chez les jeunes, le pourcentage était de 12%. Ces chiffres alarmants révèlent à quel point le cynisme de la population envers les politiques est profond. Est-ce que cette campagne faite à coups de millions de dollars va renverser la vapeur? Bien sûr que non. En réalité, elle ne fait qu'enrichir une des plus grosses agences publicitaires de Montréal.

En 2009, il y avait Bergeron, Harel et Tremblay. Quatre ans plus tard, Bergeron est toujours là, Harel aussi, mais cette fois associée à Côté — son alter ego fédéraliste — et Coderre a pris la place de Tremblay à la tête d'Union Montréal 2.0. Malgré le printemps érable et les scandales de corruption, l'establishment, contrairement aux Montréalais, ne veut pas de changement. Pendant cette campagne électorale, une seule nouvelle personnalité s'est illustrée et il s'agit de Mélanie Joly. Elle projette une image jeune, dynamique, mais défend les valeurs du Parti libéral du Canada, dont en tout premier lieu le multiculturalisme si cher aux libéraux. En outre, elle entend contester une éventuelle Charte des valeurs devant les tribunaux et envisage de donner l'amnistie aux entreprises qui ont escroqué la Ville de Montréal. Ces

valeurs incarnent-elles vraiment un renouveau? Si, au fédéral et au provincial, la logique du système uninominal à un tour oblige un candidat à obtenir la majorité en chambre pour devenir premier ministre, il en va tout autrement aux élections municipales, où l'électeur vote directement pour le candidat à la mairie, ce qui fait que n'importe quel candidat pourrait être élu, chef de parti ou non.

Sous prétexte qu'il y avait trop de candidats, les médias ont fait fi depuis le début de la campagne de leurs beaux principes d'objectivité en ne s'intéressant qu'aux chefs de parti. Pour ne pas être en reste, j'ai alors formé un parti, Intégrité Montréal, et tout comme Mélanie Joly, je me suis mis activement au recrutement de candidats. Le 4 octobre dernier, les jeux étaient faits et seul Projet Montréal présentait des candidats dans tous les districts. J'ai toujours prôné une réduction radicale du nombre d'élus et je me trouvais très cohérent de ne présenter que 24 candidats. Malgré tout, la plupart des médias ont décidé d'accorder toute leur attention à Coderre, Côté et Bergeron. Et puis, comme si on était dans une télé-réalité, les journalistes ont commencé à mettre Mélanie Joly à l'avant-plan alors qu'ils l'avaient crucifiée quelques semaines plus tôt. Cette visibilité coïncidait avec la diffusion du deuxième sondage qui lui donnait 24% des intentions de vote, ce qui lui ouvrait la porte aux débats. Mon score de 2% aurait dû me convaincre, selon certains journalistes, de baisser les bras. Mais comment pouvais-je abandonner alors que je suis le seul candidat à promouvoir un Montréal français, cosmopolite et intègre avec autant d'acharnement? Comment pouvais-je jeter l'éponge alors que des milliers de Montréalais m'incitent à continuer mon combat?

En s'opposant catégoriquement à la Charte, les autres chefs se sont placés dans une logique partisane. Quant à moi, je ne cesse de répéter sur les (trop peu nombreuses) tribunes qu'on m'ac-

corde que Montréal est la métropole du Québec et non pas une banlieue d'Ottawa. Dans la même foulée, je dis que le français devrait être la langue commune de tous les Montréalais. Contrairement à mes adversaires, qui pratiquent le double discours au sujet de la langue, je ne pratique pas la langue de bois et ma position est claire, ce qui devrait être un antidote au cynisme ambiant.

Durant cette campagne, j'ai osé dénoncer le copinage, le favoritisme et la surfacturation, qui a fait perdre à la Ville des milliards de dollars au cours des dernières années. Y a-t-il collusion entre certaines firmes de sondage, certaines agences de lobbying et certains médias? Sachez qu'il y a des gens issus de ces milieux qui ont leur tribune dans les médias et qui n'ont pas avantage à ce que les choses changent, et ce, même si Montréal est à la dérive.

Si voter pouvait changer le système, ce serait illégal, dit le vieil adage. Dans les médias sociaux, je lis de plus en plus de commentaires de gens qui reprochent aux médias traditionnels d'influencer leur vote. L'establishment vante la démocratie tant que celle-ci ne donne pas vraiment le pouvoir au peuple. Mais une démocratie qui met toujours en place une même clique est-elle vraiment une démocratie? Quand Alexis de Tocqueville s'est penché sur la démocratie américaine au XIX^e siècle, il n'a pas manqué de noter que l'un des fondements de cette démocratie était la liberté de presse. C'est cette liberté que j'invoque aujourd'hui pour permettre à la démocratie montréalaise de renaitre de ses cendres. C'est elle qui ramènera les électeurs aux urnes le 3 novembre en reflétant la diversité des candidatures et le pluralisme des électeurs. Une majorité d'électeurs est désabusée. Qu'on lui tende un autre miroir que le vieux miroir usé des 20 dernières années et elle se reconstruira peut-être enfin. Alors elle ira voter. Alors la démocratie montréalaise sera un fait avéré.

Montréal



DAVID DESJARDINS

Ça faisait longtemps. Des années, en fait, que nous n'avions pas passé tant de temps ensemble. Je viens souvent, mais jamais pour te voir. Aussitôt le boulot terminé, je saute dans le train. Tes rues décorent les fenêtres des taxis dans lesquels je te traverse.

C'est en te marchant et en te courant, la semaine dernière, que je me suis rendu compte à quel point tu m'avais manqué. Qu'il nous fallait ce temps de qualité qui ne se déploie que dans le quotidien, quand on s'habitue l'un à l'autre. Où ai-je lu, déjà, que la routine, c'est aussi l'intimité?

Je me suis ennuyé de plusieurs choses chez toi. Peut-être en tout premier lieu de cette vibration familière. J'ai habité ici un an, et si cela en fera bientôt 20, l'âge que j'avais alors, cette onde qui te traverse et qui est peut-être ton âme est demeurée inchangée. Revenir, ne serait-ce que pour quelques jours, c'est comme coucher avec une de ses ex. Règne alors une étrange familiarité qui se compose de gestes connus, mais qu'on avait oubliés, de mots et de manières de les dire qui court-circuitent le présent en le mettant en contact avec le passé.

Tes trottoirs gras, tes milliers de vélos déglingués, la paunteur des poubelles le matin devant chez Schwartz, L'Oblique sur Marianne, Les 4 Frères sur Saint-Laurent, les pavés de Duluth, le comptoir du café Italia : ils sont encore là et rappellent à ma mémoire la mélancolie que j'y ai traînée. Mes souvenirs sont une toune de Michel Rivard.

Tu veux savoir ce que j'apprécie le plus de toi, Montréal? C'est cet orgueil qui me fait aussi te détester. Celui qui te permet de te contrefoutre de ce que le reste du Québec pense de toi en même temps qu'il te pousse à folkloriser ce qui ne trouve pas refuge sur ton île. Cette insupportable conviction que, hors du 514, point de salut.

N'empêche, je t'aime. Je ne comprendrai jamais tes détracteurs qui te reprochent d'être sale, encore moins lorsqu'ils te disent laide. Ceux-là s'arrêtent à des cicatrices, à quelques fautes de goût et à ton acné de cônes orange. Leur conformisme est presque aussi ennuyeux que ton futur maire. Moi, j'aime ton style dépareillé, souvent même débraillé. J'aime ton chaos, et je ne te trouve jamais aussi belle que lorsque tu n'essayes pas de l'être.

Je te regarde depuis le balcon de l'appartement où je passe quelques jours cette semaine, rue Saint-Joseph, et t'es belle comme ta montagne, ses arbres à moitié décharnés la privant de la plupart de ses couleurs. La voici presque grise, comme retournée, sa croix minuscule dans la nuit que jaussent les lampadaires. T'es belle Montréal quand tu te peuples de zombies un samedi après-midi, belle comme le dépanneur chinois qui pue sur Charlevoix, avec ta richesse et ta misère et tout ce monde comprimé entre les deux, tous ces gens qui luttent pour se coller à la première ou pour éviter la seconde. Tous ces gens qui fréquentent le même dépanneur.

T'es belle avec tes krishnas en pantalons bouffants et en manteaux Arc'téryx le samedi après-midi sur Sainte-Catherine, avec ton monde poqué de la veille qui attend en file pour déjeuner dans un resto trop cher la fin de semaine, avec les grands Noirs en survêtement de sport qui tuent le temps, affalés sur l'escalier de l'église St. James. T'es belle sur Ontario, belle dans ta laideur, dans la vie qui s'accroche malgré l'horreur, dans la misère des demi-sous-sols en stucco, des bars de merde, de la loterie vidéo et des putes qui paraded dans leurs costumes de vinyle blancs comme la coke enséchée, le quart de gramme vendu au prix de la pipe.

T'es belle, mais t'es un peu nounoune. Tu prends tellement de mauvaises décisions depuis tellement longtemps que j'ai un peu pitié de toi. Doré, Bourque, Tremblay. Tes maires te font honte, tu le sais, mais c'est comme si tu n'arrivais pas à comprendre.

Le prochain aussi est indigne de toi. Mais ce n'est pas vrai qu'on a toujours les politiciens qu'on mérite. Québec ne mérite pas les pitreries de Régis Labeaume. Saguenay n'a pas commis de péché assez grave pour devoir subir les sermons de Jean Tremblay. Laval n'a rien fait de suffisamment indigne pour souffrir Gilles Vaillancourt. Sauf peut-être d'avoir si peu voté. 35% de taux de participation en 2009. C'est 10 de moins que la moyenne québécoise, déjà misérable.

Montréal, je t'aime, mais je ne te comprends pas. Toi qui n'es que si rarement pute, toi qui n'essayes pas de te faire aimer sinon pour ce que tu es, pourquoi t'apprêtes-tu à élire un dépendant affectif, tellement affamé d'amour qu'il s'en administre lui-même à la tonne?

Montréal, t'es drôle. Dans le sens d'étrange. Tu ne veux rien savoir de personne, mais t'es prête à croire le premier venu qui te dit que t'es bonne, que t'es fine, que t'es belle. Comme moi? C'est pas pareil. J'ai rien à vendre. Écoute bien ceux qui chantent tes louanges en ce moment. Ce n'est pas de ton avenir qu'ils parlent. C'est du leur.

d-desjardins@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouche), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Dominique Remy (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondantes parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélaïr-Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Follie-Boivin et Louis Gagné (pupitre), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papiérou (pupitre), Sophie Chartier et Geneviève Tremblay (assistantes), correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant, soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commissaire), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérec (Ottawa), Dave Noël (Québec), PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superséjour), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Élise Girard (secrétaire), PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danièle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez, ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Le suicide heideggérien de Dominique Venner

Négligeant l'expérience malheureuse de Heidegger, l'essayiste français a ni plus ni moins, par son ultime geste, répété l'erreur du philosophe allemand

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

JONATHAN HOPE
Docteur en sémiologie,
chargé de cours à l'UQAM

Il est rare qu'un philosophe se fauille à la une des journaux. Pourtant, le 21 mai 2013, le nom de Martin Heidegger (1889-1976), éminent penseur allemand, apparaissait partout comme une référence indiscutée. Comment? Un historien militant relativement inconnu, le Français Dominique Venner, s'est suicidé devant l'autel de Notre-Dame de Paris. En une fraction de seconde, à la vitesse d'une balle, Venner est devenu un héros tragique de l'extrême droite française.

En effet, le jour de sa mort, il publie un court billet sur son site Web, son testament politico-intellectuel, intitulé « *La manif du 26 mai et Heidegger* ». On y lit la méfiance (la crainte? la haine?) de l'autre — homosexuel, étranger, bref, tout ce qui ne rentre pas dans l'idée chauviniste que Venner se fait du Français. On y lit la frustration accumulée par les revers du colonialisme. On y lit une référence au controversé Heidegger.

Ce n'est pas tant Venner lui-même qui m'intéresse que son interprétation peu éclairée, et encore moins éclairante, de la pensée heideggérienne, comme s'il suffisait d'étayer une diatribe fasciste sur une lecture irréfléchie de Heidegger. Ce que Venner semblait ignorer, et ce que nous devons ré-

vérer, ce sont les impensés chez le philosophe qui se manifestent dans de désastreuses actions politiques.

A cette fin, rappelons d'abord le projet que formule Heidegger dans son œuvre maîtresse *Sein und Zeit* (*Être et temps*), publiée en 1927. Examinons ensuite comment ce projet philosophique se tient à la lumière de l'engagement politique de Heidegger. Constatons enfin comment Venner, négligeant l'expérience malheureuse de Heidegger, répète ni plus ni moins l'erreur du philosophe allemand. *Être et temps* constitue un projet critique de la Modernité (la période qui s'étend de 1500 à 1900).

Le monde des idées ne constitue pas une totalité homogène et sensée. Le paysage politique n'est pas une machine parfaitement huilée et ajustée.

Avec un ton alarmiste, Heidegger soutient que la philosophie depuis les Grecs connaît un long déclin, au point où nous avons per-

du le sens de l'être et du *Dasein*, l'« être là », bref l'existence. Le projet est clairement annoncé en exergue: « *Il s'impose de poser à neuf la question du sens de l'être [...] [et] de réveiller tout d'abord une compréhension pour le sens de cette question.* »

Tous les philosophes seraient responsables de cette crise philosophique, mais les Modernes seraient particulièrement coupables. Descartes, parce qu'il disloque la pensée du monde; Hegel, parce qu'il fragmente le temps en une multitude de moments présents. Le sens de l'être se dévoile lorsque le *Dasein* redécouvre son caractère « au-monde » et redécouvre sa pleine temporalité.

Le traité de Heidegger se présente donc comme le récit d'un grand déploiement: le *Dasein* est engagé dans une quête où, partant des expériences les plus quotidiennes, il se découvre comme une partie d'un grand tout, dont l'expression la plus aboutie est la constitution d'une œuvre politico-historique transcendante. En somme, on comprend que le *Dasein* est l'éléu solitaire dont le devoir est de représenter le sens de l'Histoire.

Paradoxalement peu commentée par les interprètes de Heidegger, cette fin est cruciale. Le *Dasein* doit découvrir le destin partagé avec ses semblables, le co-déterminé (*Geschick*). Brouillant la limite entre la philosophie dialogique et la guerre meurtrière, Heidegger affirme que l'authenticité du *Dasein* et le salut de l'être résident « *dans la communication qui partage et dans le combat.* »

Appel à la guerre

Bien que Heidegger confine ses réflexions au champ de la pure transcendance, il ne pouvait être insensible aux bouleversements qui secouaient l'Allemagne; il n'a pu abstraire ses idées de sa réalité historique. Dans les années 1920, les Allemands témoignent de la réorganisation du Parti nazi et un nombre croissant d'entre eux y participent. Même emprisonné, Hitler fait du bruit.

Le traité de Versailles qui définit les conditions de l'armistice de la Première Guerre mondiale présente déjà des failles sérieuses. Et voilà que Heidegger intervient en affirmant que l'existence doit choisir « *ses héros* » en prenant la décision « *instantanée* » de procéder à « *la répétition authentique d'une possibilité d'existence passée.* »

Entendre là un appel aux Allemands pour qu'ils se reprennent de leur défaite de la guerre de 14-18 n'est pas, à mon sens, une interpréta-



ILLUSTRATION TIFFET
Être et temps, publié en 1927, constitue un projet critique de la Modernité (la période qui s'étend de 1500 à 1900). Avec un ton alarmiste, Heidegger soutient que la philosophie depuis les Grecs connaît un long déclin, au point où nous avons perdu le sens de l'être et du *Dasein*, l'« être là », bref l'existence.

tion abusive (c'est plutôt le contraire qui serait malveillant). Mais l'Histoire doit arriver au bon moment et c'est pourquoi Heidegger insiste à plusieurs reprises sur le fait que la vérité du projet politique apparaît dans de rares instants (*Augenblicke*).

Reprenant à son compte la notion grecque de *καιρός* (*kairos*, « le temps opportun »), Heidegger soutient que le monde et le temps peuvent parfois s'aligner, comme des astres, de telle manière que l'entièreté de l'être apparaisse et ravisse l'existence à elle-même.

L'erreur

Sans douter de la vérité de ces instants historiques ni de la nécessité de l'action politique, il est essentiel de rappeler que Heidegger s'est perdu dans la formulation de cette notion — ce qui apparaît clairement quand nous mesurons sa pensée à ses gestes. Après tout, l'homme est un philosophe qui, contrairement au sophiste, tente de faire coïncider ses paroles et ses actions.

En effet, rien n'assure que l'existence soit devant un instant de vérité authentique et pas devant une conjoncture trompeuse. Comme l'écrit le philosophe et psychanalyste Slavoj Žižek, ce que le *Dasein* considère comme un instant de vérité n'est peut-être rien qu'un « *pseudo-événement, un mensonge en guise d'authenticité.* »

Bien que Heidegger ait reconnu la possibilité de cette erreur, notamment dans ses méditations sur l'angoisse, son enthousiasme dans les années 30 fut tel que, négligeant sa conscience et répondant avec assurance à l'appel de Sturmabteilung, il coordonna, le temps de son rectorat, les activités de l'Université de Fribourg autour de l'idéal nazi.

Cette erreur philosophique, qui consiste à étouffer le doute, en dit long sur les égarements politiques de Heidegger, alors qu'il a cru voir un instant de vérité dans la montée du nazisme et qu'il s'est rendu à la décision absolue — aussi insensée qu'inexcusable — d'agir au nom du NSDAP.

Dans les dernières lignes de son ultime texte, Venner semble s'accorder à la conception de l'Histoire d'Heidegger. Voici ce qu'il écrit: « *Il faudrait nous soulever aussi, comme l'a génialement formulé Heidegger [Être et temps], que l'essence de l'homme est dans son existence et non dans un "autre monde". C'est ici et maintenant que se joue notre destin jusqu'à la dernière seconde. Et cette seconde ultime a autant d'importance que le reste d'une vie.* »

« *C'est pourquoi il faut être soi-même jusqu'au dernier instant. C'est en décidant soi-même, en voulant vraiment son destin que l'on est vainqueur du néant. Et il n'y a pas d'échappatoire à cette exigence puisque nous n'avons que cette vie dans laquelle il nous appartient d'être entièrement nous-mêmes ou de n'être rien.* »

Quelques heures plus tard, équipé d'un pistolet à un coup, il s'éclate la cervelle sur l'autel d'une des principales cathédrales de l'Europe. La twittosphère s'enflamme: « *Un acte sacrificiel d'une grande dignité aristocratique. Un appel à résister* »; « *Le temps du grand soulèvement est venu. Dominique je ferai moi-même bientôt des choix forts* »; « *Tout notre respect à Dominique Venner dont le dernier geste, éminemment politique, aura été de tenter de réveiller le peuple de France* » (Marine Le Pen). On le compare à Yukio Mishima, l'écrivain japonais qui se donna la mort par *seppuku*, en 1970, après un coup d'État avorté, et même, élogieusement, aux héros de l'*Iliade*.

Venner a vécu, ou en tout cas il est mort, pour ses idées. Croyait-il que nous étions, à Paris, le 21 mai 2013 (« *ici et maintenant* »), devant une de ses conjonctures si précieuses dont parlait Heidegger? Ou croyait-il (ce qui me semble plus probable) que son suicide « *résolu* » annoncerait, précipiterait l'arrivée d'un tel instant historique? Dans un cas comme dans l'autre, Venner

adhère à l'idée heideggérienne selon laquelle l'existence intrépide doit se porter garante de l'Histoire.

Mais, croyant que l'action politique se limite au seul courage de ses convictions, il verse dans le zèle fanatique, comme l'a fait Heidegger dans sa malheureuse tentative politique. La pensée et les actions doivent également assumer, paradoxalement, la possibilité des erreurs. Le monde des idées ne constitue pas une totalité homogène et sensée. Le paysage politique n'est pas une machine parfaitement huilée et ajustée.

La pensée et l'action sont systématiquement confrontées à des incertitudes, à des facteurs confondants.

tées à des incertitudes, à des facteurs confondants. Les multiples formes d'altérité (l'homosexuel, l'étranger) dévoilent sans cesse l'unité chimérique de la raison.

En ce sens, la militante Femmen qui a repris le suicide de Venner, le 22 mai, devant l'autel de la même cathédrale, sur la poitrine nue de laquelle était écrit « *MAY FASCISM REST IN HELL* », me semble représenter de manière plus juste les contingences qui définissent la pensée.

Avec son dernier coup de feu, Venner a voulu que nous comprenions que les instants historiques fauchent les Hommes. L'Histoire sera écrite dans et avec le sang. Espérons plutôt que l'Histoire prendra forme par nos efforts collectifs, riches en mémoire, toujours réceptifs aux échecs et aux ruines passés, engagés dans un élan d'émancipation auquel nous avons tous accès et dont nous portons tous la responsabilité.

◆ ◆ ◆
Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: *arobitaille@ledevoir.com*. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire*: *ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo*.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Jonathan Hope: « Ce n'est pas tant Venner lui-même qui m'intéresse que son interprétation peu éclairée, et encore moins éclairante, de la pensée heideggérienne, comme s'il suffisait d'étayer une diatribe fasciste sur une lecture irréfléchie de Heidegger. Ce que Venner semblait ignorer, et ce que nous devons révéler, ce sont les impensés chez le philosophe qui se manifestent dans de désastreuses actions politiques. »